

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 49 (1969)
Heft: 4: La situation monétaire internationale

Artikel: Le franc suisse
Autor: Pelli, G.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888099>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le franc suisse

G. PELLI

Président du FOREX International, Zurich

Monnaie forte, le franc suisse est quelquefois considéré comme une monnaie de réserve alors qu'en réalité la modicité relative de l'économie suisse ne justifie pas une utilisation massive du franc suisse sur le plan international. Avant de revenir sur ce point, il convient d'examiner la situation technique du franc suisse.

La seule dévaluation que notre monnaie ait connue depuis l'unification monétaire de la Suisse en 1850 est celle qui eut lieu le 25 septembre 1936, dans le cadre d'une vague de changements de parités, qui était elle-même la conséquence des dévaluations de la Livre Sterling (1931) et du Dollar (1934). Avant la dévaluation, le franc suisse équivalait à 290,3225 milligrammes d'or fin. Le décret de dévaluation prescrivit une teneur en or qui pouvait varier de 190 à 215 milligrammes, ce qui correspondait à une dévaluation de 25 à 35 %. Simultanément, la Banque Nationale Suisse fut chargée de main-

tenir la parité du franc aux environs de 70 % de sa valeur antérieure. La Loi Monétaire du 17 décembre 1952 enfin fixa la valeur or du franc suisse à 203,226 milligrammes d'or fin, ce qui correspond à une parité de Fr. s. 4,3728 par dollar.

Le franc suisse est donc basé sur l'or. On ne peut cependant pas dire que le système de l'étalon-or soit en vigueur en Suisse. En effet, en principe, la Banque Nationale Suisse est bien tenue de rembourser en or les billets de banque émis par elle. Le Conseil Fédéral a toutefois la faculté de délier la Banque centrale de cet engagement et de décréter une obligation juridique de donner aux billets de banque un pouvoir libératoire absolu. C'est ce qu'il fit par un décret du 29 juin 1954, tout en instruisant la Banque Nationale de maintenir la valeur du franc à la parité légalement prescrite et d'appliquer pour l'achat et la vente de l'or, livraison Berne, des prix qui se situent à

1 1/2 % au maximum de chaque côté de la parité légale. Il est d'ailleurs intéressant de noter que la Banque centrale n'achète pas non plus d'or de détenteurs privés. Ses cours officiels pour l'or ne s'appliquent donc en fait qu'à des transactions conclues avec d'autres banques centrales.

Le système monétaire en vigueur en Suisse est donc en fait celui de l'étalon change-or, adopté d'ailleurs partout ailleurs. Il n'y a en effet aujourd'hui plus aucun pays qui ait un régime d'étalon-or intégral. En tant que pays signataire de l'Accord Monétaire Européen, la Suisse a fixé des points d'intervention et pour cela, elle a pris comme base la parité Dollar/Franc suisse. N'étant pas membre du Fonds Monétaire International, la Suisse est libre de choisir pour ses points d'intervention une marge qui dépasse le 1 % autorisé par le dit Fonds. Elle fixa donc les cours extrêmes du Dollar à 4.2950 et 4.45. Bien entendu, la Banque

Nationale est libre d'intervenir à n'importe quel cours entre les cours extrêmes. Actuellement, elle applique la politique d'intervention suivante : lorsque le cours du franc suisse est ferme, elle n'intervient qu'au cours inférieur officiel du Dollar, c'est-à-dire à 4.2950. Lorsque, par contre, le franc suisse s'affaiblit, la Banque Nationale intervient déjà à des cours situés entre 1 et 1 1/2 % au-dessus du cours inférieur. Il est d'ailleurs rare que le franc suisse s'affaiblisse fortement et, en fait, son cours s'est toujours maintenu au-dessus de sa parité officielle.

En ce qui concerne les réserves monétaires, l'or représente en général entre 80 et 90 % du total. Ainsi, à fin octobre, les réserves étaient composées de 11,4 milliards de francs suisses en or et de 2,8 milliards en devises. La circulation fiduciaire s'élevait, elle, à 11,5 milliards, de sorte qu'elle était couverte à 99 % par l'or et à 124 % par l'ensemble des réserves. En 1968, les importations se montèrent à 19,4 milliards de francs. Les réserves monétaires atteignaient alors environ 13,7 milliards, ce qui représentait donc 70 % environ d'une année d'importations. Une balance des paiements officielle n'est pas publiée en Suisse. Pour un pays qui ne connaît aucune restriction de changes, les mouvements de capitaux ne sont soumis à aucun contrôle et l'établissement d'une balance des paiements officielle serait donc illusoire. Mais si nous examinons le développement des réserves monétaires suisses, nous voyons qu'elles augmentent régulièrement, ce qui prouve que la balance des paiements est toujours active. Durant de longues années cependant, cela ne fut possible que grâce à la balance active des mouvements de capitaux. Depuis 1966 la balance des revenus elle-même est devenue active, le déficit traditionnel de la balance commerciale était inférieur au solde actif de la balance des « invisibles ».

Le fait que les capitaux étrangers cherchent souvent refuge en Suisse

est dû à plusieurs facteurs. Epargnée par les guerres mondiales, la Suisse a pu maintenir sa neutralité et a été ainsi à même d'ouvrir ses portes non seulement à des capitaux étrangers menacés mais aussi, ce qui est infiniment plus important, aux réfugiés eux-mêmes persécutés dans leur pays pour des raisons politiques ou confessionnelles. A l'intérieur du pays en outre, la paix sociale a pu être maintenue grâce à une tradition démocratique qui naquit voici bientôt sept siècles.

Comme nous le disions plus haut, le franc suisse est souvent utilisé internationalement dans une proportion qui dépasse les désirs de nos autorités monétaires. Vu l'étroitesse relative de notre masse monétaire, il est en effet inévitable que des opérations internationales de grande envergure provoquent quelquefois des fluctuations chaotiques des taux d'intérêts appliqués pour le franc suisse dans l'Euro-marché. Durant ces dernières années, par exemple, notre monnaie fut souvent utilisée — pour ne prendre qu'un exemple — par les importateurs et exportateurs italiens pour se financer à court terme. Lorsque le franc suisse était obtainable à des conditions intéressantes, les banques italiennes l'empruntaient sur l'Euro-marché pour pouvoir faire face à la demande de leur clientèle, ce qui, peu à peu, faisait monter le taux d'intérêts jusqu'à un niveau auquel les emprunteurs éventuels n'étaient plus intéressés. A ce moment, les emprunteurs italiens commençaient à rembourser leurs dettes en francs suisses pour utiliser une monnaie moins onéreuse. Ce faisant, ils provoquaient une hausse du cours de change du franc suisse et, par contre, une baisse des taux d'intérêts. Etant donné que ces opérations atteignirent à certaines époques un total de quatre ou cinq milliards de francs suisses, on peut imaginer l'influence prépondérante qu'elles eurent sur les fluctuations, et du cours de change, et des taux d'intérêts à court terme pour le franc suisse sur l'Euro-marché. Entre-

temps, les autorités italiennes ont pris des mesures pour faire diminuer fortement les financements en devises et la situation s'est normalisée.

En ce qui concerne notre marché des capitaux, il a été également mis fortement à contribution ces dernières années par les emprunteurs étrangers, et ceci sous le contrôle de la Banque Nationale. Tandis que le total des émissions étrangères en Suisse ne s'élevait en 1965 qu'à 339 millions de francs, il atteignit 898 millions en 1967 et 1.088 millions en 1968. Cette année, il atteindra environ 900 millions. La réévaluation du Mark allemand a provoqué des discussions sur l'opportunité éventuelle de réévaluer le franc suisse également. Le fait que les 30 % de nos importations nous viennent de l'Allemagne Fédérale provoquera évidemment un certain renchérissement de nos prix à la consommation. Cependant, la taxe allemande à l'exportation de 4 % ayant été supprimée, la réévaluation du Mark se réduit en fait de 9,3 à 5,3 %. Réparti sur le total de nos importations, le renchérissement pourrait donc atteindre un peu plus de 1,5 %. Il est cependant probable que, dans certains cas, l'exportateur allemand réduira ses marges de bénéfice de sorte que le renchérissement réel sera moins élevé. Il est clair en outre que notre situation économique ne peut en aucune façon être comparée à celle de l'Allemagne. Comme nous l'avons vu, notre balance commerciale est passive et une réévaluation risquerait de mettre nos industries d'exportation dans une situation difficile. De plus, notre balance des revenus est fortement tributaire du tourisme qui, lui aussi, subirait les contre-coups d'un renchérissement de notre monnaie. Mais plus encore peut-être que ces considérations d'ordre technique, l'élément psychologique est important. Et nous pensons que la stabilité de la parité de notre monnaie est à préférer à des manipulations dont les conséquences seraient difficiles à prévoir.